

## Lettre d'Adrienne Monnier à Jean Paulhan, 1931-06-18

**Auteur : Monnier, Adrienne (1892-1955)**

Voir la transcription de cet item

### Transcription

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Citer cette page

Monnier, Adrienne (1892-1955), Lettre d'Adrienne Monnier à Jean Paulhan, 1931-06-18, 1931-06-18.

Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle).

Site *HyperPaulhan*

Consulté le 23/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Paulhan/items/show/14655>

Copier

### Information sur la lettre

Date 1931-06-18

Destinataire Paulhan, Jean (1884-1968)

Langue Français

### Informations sur l'édition numérique

Mentions légales

- Fiche : Société des Lecteurs de Jean Paulhan ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Lettre : Ayants-droit de Jean Paulhan

Éditeur Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)

Notice créée par [Équipe HyperPaulhan](#) Notice créée le 09/04/2021 Dernière modification le 28/11/2025



( 1 )



## LA MAISON DES AMIS DES LIVRES

18 juin 1931.

Monsieur GASTON GALLIMARD  
Directeur de LA NOUVELLE REVUE FRANCAISE  
et des EDITIONS de LA NOUVELLE REVUE FRANCAISE.

7, RUE DE L'ODEON - PARIS - VI<sup>e</sup>

TÉL : DANTON 07-47

R. C. REGISTRE N° 578-943

ARCHIVES PAULHAN

Cher Monsieur,

Etant chargée par M. JOYCE de le représenter en tout ce qui concerne la publication des traductions françaises de ses œuvres, je vous fais savoir, par la présente, qu'il désapprouve le tirage-à-part qui a été fait, sans son consentement, des Fragments de ANNA LIVIE PLURABELLE publiés dans le n° de LA NOUVELLE REVUE FRANCAISE du 1 er Mai 1931.- Il désire que ces tirages-à-part soient tous détruits .

M. JEAN PAULHAN m'a dit qu'il avait été fait dix ( 10 ) tirages-à-part. De ces dix exemplaires, je possède actuellement :

- |                                       |     |
|---------------------------------------|-----|
| - les 5 ex. remis à M. Joyce -        | 5 : |
| - l'ex. remis à M. Jean Paulhan -     | 1 : |
| - l'ex. remis à M. Philippe Soupault- | 1 : |
| - l'ex. remis à moi -                 | 1 : |
- soit, au total, huit exemplaires.

Vous seriez tout à fait aimable de me remettre, dans le plus bref délai possible, les deux ex. restants. Dès que je serai en possession des dix exemplaires je les détruirai en votre présence ou en présence d'une personne chargée de vous représenter.

Je vous demanderai aussi, en plus de la remise des deux



## LA MAISON DES AMIS DES LIVRES

( 2 )

7, RUE DE L'ODEON - PARIS - VI<sup>e</sup>  
TÉL : DANTON 07-11  
R. C. SERIE N° 275-942

ARCHIVES PAULHAN

exemplaires restants, de me délivrer une attestation signée par vous  
qu'il ne subsiste aucun exemplaire du tirage-à-part en question.

- Veuillez recevoir, Cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments  
bien distingués .

*Adrien Monnier*